

**Séance ordinaire du  
7 novembre 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue au lieu et heure habituel à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, madame la conseillère Marie-Ève Dufour, messieurs les conseillers Roland Pelletier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Yve Rouleau est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-119**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 3 octobre 2016 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-120**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois d'octobre 2016 au montant de 52 136,34 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-121**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS D'OCTOBRE 2016**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de Madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois d'octobre 2016 au montant de 284 965.67 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2016 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$**

Le directeur général dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$.

### **AVIS DE MOTION – CITATION DU PONT COUVERT À TITRE DE BIEN PATRIMONIAL**

Avis de motion est donné, par monsieur Francis St-Pierre, que la citation du pont couvert à titre de bien patrimonial sera proposée à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-122**

### **RÈGLEMENT 451-2016 – COMITÉS D'ANALYSE DES SOUMISSIONS**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a adopté une « Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard » en 2016;

**Attendu que** la Municipalité est appelée régulièrement à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

**Attendu que** l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec prévoit la création, dans le cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection et prévoit que la formation de ce comité peut être déléguée à tout fonctionnaire ou employé de la Municipalité;

**Attendu que** le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général ou son adjoint;

**Attendu qu'un** avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2016;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Jean-François Chabot, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 451-2016 statuant et décrétant ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le conseil municipal délègue au directeur général ou son adjoint le pouvoir de former le comité d'analyse des soumissions prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

#### **ARTICLE 3**

Ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, pour tout contrat visé par l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec, qui ne

nécessite pas l'adjudication après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

#### **ARTICLE 4**

Dans le cas où le contrat visé par l'article 936.0.1.1 doit être adjugé après une demande de soumission publique publiée dans un système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement, ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal, composé de deux personnes résidant sur le territoire et d'un professionnel du même type que ceux visés par la procédure d'appel d'offres.

#### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-123**

#### **ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – RUE PRINCIPALE OUEST**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest;

**Attendu que** six (6) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres :

MDG Entreprises	652 406,32 \$
Entreprises Claveau Ltée	592 137,35 \$
Action Progex inc.	579 487,80 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra inc.	529 371,77 \$
Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	499 852,09 \$
Banville et Coulombe inc.	447 827,34 \$

**Attendu que** la soumission la plus basse est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'accepter la soumission de Banville et Coulombe Inc. au montant de 447 827,34 \$ toutes taxes incluses pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-124**

#### **AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE ET DE LA RÉSERVE GRAVIÈRES ET SABLIERES**

**Attendu que** certaines dépenses ont été faites en 2016 alors que le budget ne prévoyait pas celles-ci;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de madame Marie-Ève Dufour et résolu à l'unanimité d'affecter les montants suivants au budget 2016 :

**Du surplus libre 158 013 \$ pour les dépenses suivantes :**

Camionnette	36 200 \$
Changement de lampadaires	6 944 \$
Toiture de la caserne	14 173 \$
Asphalte	56 928 \$
Parc rue Langlois	16 278 \$
Dons	16 790 \$
Achat terrain chute Pont couvert	5 000 \$
Achat terrain derrière les bureaux	5 700 \$

**De la réserve gravières et sablières 80 078 \$**

Pavage du rang 3 Est 80 078 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-125**

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU**

**Attendu qu'**un membre du CCU a démissionné et qu'il faut le remplacer;

**Attendu qu'**un appel à tous a été fait et qu'une seule personne a signalé son intérêt;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot, d'accepter la candidature de monsieur Louis Brunet et ce pour les 2 prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-126**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Roland Pelletier, d'accorder le contrat pour l'entretien de la patinoire à monsieur Harold Proulx pour la saison 2016-2017. Le contrat est d'une durée maximale de 14 semaines pour un montant hebdomadaire de 900 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-127**

**AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE POUR L'INSPECTION RÉGIONALE EN URBANISME AVEC LA MRC**

**Attendu que** la MRC Rimouski-Neigette offrira à compter de 2017 une ressource en urbanisme pour les municipalités intéressées à ce service;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard est intéressée à utiliser le service quelques heures par semaine;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc, d'autoriser la signature de l'entente pour l'inspection régionale en urbanisme avec la MRC Rimouski-Neigette. L'entente sera signée par la mairesse suppléante madame Marie-Ève Dufour et le directeur général. L'entente est d'une durée d'un an renouvelable à moins d'un avis contraire 90 jours avant l'échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-128**

**MANDAT À LA MRC – DRAINAGE DE LA DÉCHARGE DE LA SAVANE**

**Attendu que** la MRC a reçu une demande pour le drainage de la décharge de la Savane;

**Attendu qu'**une entente doit être signée avec la MRC;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc, d'autoriser la signature de l'entente avec la MRC Rimouski-Neigette par la mairesse suppléante madame Marie-Ève Dufour et le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-129**

**ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DES PERMIS**

**Attendu que** la MRC Rimouski-Neigette offre de faire l'acquisition en commun pour toutes les municipalités de la MRC le logiciel de gestion des permis;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de madame Marie-Ève Dufour, d'autoriser l'achat en commun du logiciel de gestion des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-130 A DON AU CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, d'autoriser le versement de 100 \$ au Centre de prévention du suicide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-130 REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE TRANSITION ET DE CONCERTATION AU PROJET DE FUSION DES OMH**

**Attendu que** le projet de loi 83 adopté en juin dernier prévoit des modifications à la gestion des OMH;

**Attendu qu'**un comité doit être formé afin d'évaluer la mise en place de la nouvelle structure de gestion;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Roland Pelletier, de nommer messieurs Francis St-Pierre, maire, et Jean-François Chabot, conseiller, à titre de représentants municipaux et Yann Bernier, dg-adj., comme suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2016-11-131 FÉLICITATIONS AU MAIRE DE RIMOUSKI MONSIEUR ÉRIC FOREST**

**Attendu que** le premier ministre du Canada a procédé à la nomination de 6 nouveaux sénateurs du Québec à Ottawa;

**Attendu que** monsieur Éric Forest, maire de Rimouski, fait parti de ces nominations;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc, de féliciter monsieur Éric Forest, maire de Rimouski, pour sa nomination à titre de sénateur à Ottawa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MOTION DE SYMPATHIE – DÉCÈS DE MONSIEUR LOUIS-JACQUES PINEL**

Le conseil municipal et les employés municipaux tiennent à donner une motion de sympathie à la famille de monsieur Louis-Jacques Pinel, qui est décédé le 13 octobre dernier. Monsieur Pinel était le frère de madame Joanne Pinel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Monsieur le maire présente son rapport sur la situation financière de la municipalité pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

RÉS. 2016-11-132

**CHANGEMENT DES HEURES DE SERVICES AU BUREAU DE POSTE DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD**

**Attendu que** Postes Canada envisage de réduire les heures d'ouverture de son point de service à Saint-Anaclet-de-Lessard;

**Attendu que** nous trouvons déjà le temps d'attente très long à certains moments de la journée et si les heures sont diminuées, les gens se déplaceront tous aux même heures et le temps d'attente sera encore plus long;

**Attendu que** nous croyons que la diminution de ce genre de service fera en sorte que les gens délaisseront de plus en plus les services postaux offerts par Postes Canada;

**Attendu que** les changements technologiques font en sorte que certains revenus sont comptabilisés hors du point de service même s'ils sont dépensés à cet endroit (par exemple, le chargement des timbreurs);

**Attendu que** le bureau de poste de Saint-Anaclet est situé sur une autoroute achalandée et que les citoyens des villages voisins utilisent sûrement ce bureau de poste;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marie-Ève Dufour, appuyé de monsieur Francis Rodrigue, de signifier à Postes Canada notre désaccord à la diminution des heures de service au bureau de poste de Saint-Anaclet-de-Lessard et ce, dans l'intérêt de tous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général